



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits de mutation

Question écrite n° 20576

Texte de la question

M. Valéry Giscard d'Estaing appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision unilatérale, prise par le Gouvernement, de supprimer à compter du 1er septembre 1998 la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par les régions au taux de 1,6 %. Il est prévu qu'à partir du 1er janvier 1999 cette suppression soit compensée sur la base des sommes perçues au cours de l'exercice 1997, ce qui est peu satisfaisant dans la mesure où 1997 a été une mauvaise année en matière de transactions immobilières. En revanche, il semble que rien ne soit prévu pour la compensation des droits de mutation entre le 1er septembre et le 31 décembre 1998, ce qui creuserait un déficit dans les gestions budgétaires des régions, au titre de 1998. Devant cette situation, évidemment inacceptable, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître dans quel délai et sous quelle forme cette compensation sera réalisée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé d'anticiper, pour les immeubles d'habitation, la suppression de la taxe additionnelle régionale dès le mois de septembre 1998. Il a prévu de compenser aux régions la perte de recettes relative à cette suppression selon des modalités similaires à celles retenues pour la compensation aux régions pour les quatre derniers mois de l'année 1998 figurera dans la loi de finances rectificative pour 1998 qui sera présentée prochainement au Parlement. Concernant le calcul de la compensation, le choix de l'année 1997 correspond à un souci d'équité vis-à-vis des collectivités puisque les recettes de l'année 1998 seront obérées par l'anticipation de la mesure de réduction des droits de mutation à titre onéreux et qu'elles ne pourront donc pas, à ce titre, servir de base de référence pour le calcul de la compensation.

Données clés

Auteur : [M. Valéry Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20576

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5775

Réponse publiée le : 7 décembre 1998, page 6695